



## FICHE DESCRIPTIVE

### DEVENIR CORRESPONDANT EN SANTÉ ORALE (CSO) DANS UN ÉTABLISSEMENT ACCUEILLANT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - Niveau II

Mise à jour du document le 25/04/2024

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Prioriser la prévention de la dénutrition par la mise en place de protocoles d'hygiène bucco-dentaires personnalisés.
2. Apprendre à former et à encadrer les équipes soignantes dans le domaine de la santé orale.
3. Impulser l'amélioration des pratiques d'hygiène bucco-dentaire et pérenniser cette dynamique.
4. Aider les référents à promouvoir et coordonner le projet d'établissement « santé bucco-dentaire », monté en équipe, pour assurer une prise en charge adaptée des résidents.

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Jeux de rôle
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Par mail à [martinelaray@ufsbd.fr](mailto:martinelaray@ufsbd.fr)

Par téléphone : martine Leray 01 44 90 72 93

Sur le site internet : [www.ufsbd.fr](http://www.ufsbd.fr)

#### FORMATEURS

Un formateur de l'UFSBD formé à dispenser des formations de niveau II

#### PUBLIC

Etre personnel soignant et/ou encadrant (cadre de santé, Infirmier, Aide-soignant, Aide médico-psychologique)

#### PRÉ-REQUIS

Etre personnel soignant et/ou encadrant (cadre de santé, Infirmier, Aide-soignant, Aide médico-psychologique)

Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française.

#### NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

15

#### DURÉE

2, 5 jours

#### PROGRAMME

##### JOUR 1

Introduction :

- Ⓢ Présentation de la formation et de ses objectifs.
- Ⓢ Identification des représentations des stagiaires et de leurs attentes : brainstorming.

#### Module 1 : Éducation à la santé

- Comprendre les déterminants qui vont permettre d'accompagner un résident pour un changement de comportement.
- Amener le CSO à modifier la perception des équipes soignantes afin de faciliter la mise en place d'un accompagnement individualisé des résidents.
- Comprendre les freins et identifier les leviers.

## **Module 2 : Hygiène et santé orale**

- Plusieurs thèmes généraux sont développés autour de la santé orale :
  - o Introduction et problématique de la santé bucco-dentaire de la personne en situation de handicap.
  - o Conséquences du handicap sur la santé bucco-dentaire.
  - o L'importance de la santé bucco-dentaire chez la personne en situation de handicap pour sa qualité de vie et les répercussions sur la santé globale.
  - o Connaître la cavité buccale, origine des pathologies bucco-dentaires.
- Alimentation et santé bucco-dentaire.
- Autour de l'hygiène bucco-dentaire :
  - o Méthodes de brossage et d'entretien des prothèses : démonstrations, jeux de rôle, mise en pratique, études de cas cliniques.
  - o Présentation de la plaquette pédagogique qui sera laissée aux référents formés.
  - o L'évaluation de la santé orale du résident (OESBD).
  - o Présentation d'un protocole d'hygiène bucco-dentaire individuel.
- o L'aide à la réalisation de l'hygiène bucco-dentaire et de l'entretien de prothèses dentaires sur quelques résidents (si possibilité de passages en chambres) et rédaction des protocoles individualisés pour ces résidents vus.
- o Réflexion individuelle de chaque stagiaire : questionnaire d'auto-évaluation « Préparer vos missions de CSO ».

## **JOUR 2**

### **Module 3 : Patients en situations médicales à risques**

Identifier les patients en situations médicales à risques pour une meilleure prévention et prise en charge.

- Répercussions de la santé bucco-dentaire sur les pathologies générales.
- Répercussions des pathologies générales sur la santé bucco-dentaire.
- Répercussions des thérapeutiques sur la santé bucco-dentaire

### **Module 4 : Évaluation des pratiques professionnelles**

Pour une amélioration des pratiques professionnelles.

- o Les modes d'évaluation.
- o La mise en place progressive des améliorations des pratiques.

### **Module 5 : Les missions des correspondants en santé orale**

Pour intégrer la santé orale au cœur du projet de chaque établissement.

- Identifier les missions du correspondant en santé orale :
  - o Le positionnement du CSO au sein de l'équipe.
  - o Les leviers pour accomplir les missions de CSO.
- Faciliter la prise en charge de la santé orale des résidents :

- o Identifier les différents acteurs de la prise en charge en santé orale.
- o Repérer les situations qui nécessitent l'intervention d'un tiers.
- o Savoir relayer l'information auprès des personnes compétentes.

### **JOUR 3 (demi-journée)**

#### **Module 6 : Suivi et retour d'expériences**

- Évaluation de la mise en place de chaque projet CSO (à partir d'un document de suivi quantitatif et qualitatif retourné au formateur avant ce module).
- Approfondissement des points clefs : travail en groupe sur les solutions à même de lever les éventuels freins rencontrés.
- Partage d'expériences.

#### **TARIF**

3900 € par groupe, pour 2,5 jours

#### **PRÉCISIONS SUR LE TARIF**

2720 € net de taxe , par groupe, pour 1,5 jour, uniquement pour les soignants qui ont déjà suivi la formation de 7 heures

Formation pouvant être prise en charge par un OPCO

#### **CALENDRIER**

A la demande de l'établissement

#### **MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le Référent Handicap de l'UFSBD par téléphone au 01 44 90 72 83 ou via l'adresse mail : [referenthandicap@ufsbdd.fr](mailto:referenthandicap@ufsbdd.fr).

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

#### **MÉTHODES D'ÉVALUATION**

- Questionnaires d'évaluation des connaissances stagiaires avant/après la formation
- Questionnaire de satisfaction des stagiaires

#### **CHIFFRES CLÉS**

- Nombre de stagiaires formés en 2023 : 106
- Taux de satisfaction des stagiaires en 2023: 98 % (de stagiaires satisfaits ou très satisfaits)

#### **DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION**

- Pour l'UFSBD, le délai minimum nécessaire entre la signature du devis par l'établissement et la date de formation est de 21 jours.
- Pour l'établissement, la durée de validité d'un devis signé est de 1 an.

#### **MODALITÉS**

Formation dispensée sur site. En cas de force majeure, une adaptation en distanciel pourra être proposée.

#### **CALENDRIER**

A la demande de l'établissement

UFSBD – 7 rue Mariotte 75017 Paris – 01 44 90 72 93 / 88

Déclaration d'activité sous le numéro 11752372075 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat